

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29/03/2019

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2019-ARA-KKP-1895

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un cheminement pour piétons et cycles le long des RD909 et 216, comprenant la construction d'un ouvrage d'art de franchissement sur le Fier, d'une passerelle sur affluent et d'une estacade longeant la RD216, et la réhabilitation de l'ouvrage existant sur la RD909 à Thônes - secteur de Morette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Implantation d'une passerelle franchissant le Fier sans implantation de pile intermédiaire dans le lit mineur
39. travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opération d'aménagement d'un cheminement piéton rustique sur 450 m de longueur et 2 m de largeur en moyenne

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un cheminement pour piétons et cycles le long des RD909 et 216, comprenant la construction de trois ouvrages neufs : deux passerelles et une estacade pour la circulation de modes doux (piétons, cyclistes, etc.) et réhabilitation de l'ouvrage routier existant de la RD909 pour créer des bandes cyclables sur l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- La sécurisation d'un itinéraire pour modes doux en lien avec le GR96, et les aménagements de la plaine du Fier ;
- La traversée du FIER sur un site à proximité du Pont Morette par passerelle réservée aux modes doux (piétons, cyclistes et Vététistes, cavaliers). Au-delà de ces usages à prendre en compte, il convient de dimensionner la passerelle pour permettre la circulation d'engin ou véhicules ne dépassant pas 6t.
- La continuité, à l'aide d'une estacade et d'une passerelle, du cheminement piéton prévu le long de la RD216 de part et d'autre de la passerelle.
- La reprise de l'ouvrage de franchissement du Fier existant au droit de la RD909

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se décompose en trois parties :

- la construction de trois ouvrages neufs
- l'élargissement (< 1.00 m) de l'ouvrage routier existant de la RD909
- l'aménagement du cheminement piéton hors ouvrages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ouvrages neufs permettront aux modes doux de circuler librement et de manière sécurisée dans le secteur de Morette. Les ouvrages permettront de relier le parking de la nécropole de Morette aux cheminements aménagés dans la plaine du Fier.

La réhabilitation de l'ouvrage existant de la RD909 permettra d'assurer une continuité des bandes cyclables sur l'ouvrage. Actuellement, de part sa configuration (présence de trottoirs) cet ouvrage constitue un point "dur" pour les pistes cyclables.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager compte tenu du site classé de la Nécropole de Morette

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire du cheminement piéton de 410 m sur 2 m de large en moyenne	
passerelle sur le Fier de 26 m et 4 m de large	
passerelle sur Affluent du Fier de 15 m et 1,50 m de large	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Passerelle sur le Fier,
estacade, ouvrage existant
RD909 :

Morette, 74230 Thônes, France

Passerelle sur affluent du
Fier :

Bellevarde, 74230 La Balme-de-Thuy

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Thônes

La Balme de Thuy (ouvrage sur affluent du Fier uniquement)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le présent projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement de la plaine du Fier et plus spécifiquement la requalification des portes d'entrée de la plaine du Fier.

Des échanges ont permis de valider la cohérence entre l'architecture des ouvrages et le projet global d'aménagement.

Précision Point 4.7 : Seul l'ouvrage existant de la RD909 rentre dans le cadre de la modification d'un ouvrage existant

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Passerelle sur le Fier, côté Sud : végétation en bordure du Fier
 côté Nord : bordure de route difficilement accessible aux modes doux.
 Estacade : Bordure de route difficilement accessible pour les piétons
 Passerelle sur affluent du Fier : création d'un cheminement piéton au droit d'un ouvrage hydraulique sur un affluent du Fier.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'aménagement s'intègre dans le PLU de la Balme de Thuy approuvé par délibération le 28 juin 2013 + modification simplifiée n°2 du 4 janvier 2019 ; ainsi que dans le PLU de Thônes approuvé par délibération le 16 mars 2017.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en limite amont de l'inventaire ZNIEFF de type 1 n°74000008 - Le fond de la vallée du Fier
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en situé dans la vallée du Fier, il apparaît toutefois comme en zone montagneuse.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de la zone humide "Fier tressant du Pont de Morette au seuil" identifiée à l'inventaire des ZH74. Pas d'impact sur cette zone humide en lien avec la ZNIEFF pré-citée.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI / PPRN du Fier repris dans les PLU de Thônes et de la Balme-de-Thuy.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection des sites inscrits suivants : - Grottes et cascade de Morette, site pittoresque inscrit par arrêté ministériel du 12/06/1947. - Cimetière de Morette, site inscrit à l'inventaire des sites historiques par arrêté ministériel du 12/06/1947.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume de terrassement est très faible. Si excédent il y a, ils pourront être utilisés pour la création des cheminements.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aucune intervention dans le lit mineur du Fier. - Éclaircies forestières très ponctuelles lors de la phase travaux et pour l'aménagement du sentier piéton en terre-pierres. Le projet n'induit aucune incidence sur les zones à sensibilité particulières énumérées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration du projet dans son contexte a été traitée avec une attention particulière : choix des matériaux, choix structuraux. (cf. Dossier Technique de l'Avant Projet)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de la passerelle est faite de manière à conserver le gabarit hydraulique existant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont suffisamment éloignées pour ne pas subir de vibrations lors des travaux.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'architecture des ouvrages et les matériaux utilisés ont été pensés pour s'intégrer au mieux dans le contexte du Site de Morette.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des modifications "positive" sur les activités humaines : Amélioration de la circulation des modes doux dans le secteur de Morette et le long de la RD216.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous n'estimons pas que le projet nécessite le déclenchement d'une étude d'impact par les raisons suivantes :

- Il ne concerne que des ouvrages de franchissement (qui respectent le gabarit hydraulique) et le cheminement piéton
- Ne sont touchés ni le lit mineur du Fier, ni la ripisylve. Seule une légère éclaircie ponctuelle sera nécessaire lors des travaux.
- Le vocabulaire des ouvrages prend fortement en compte le caractère de site naturel de la Plaine du Fier ainsi que la proximité avec les sites inscrits répertoriés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		☐
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
** Pour l'annexe obligatoire n°4 : se référer à l'Avant-Projet à la partie III de l'Avant-Projet opouvrages : Dossier GRAPHIQUE
Autre annexe : extrait du Rendu de l'Avant Projet qui comprend notamment : - une présentation du projet (§1.1) - La présentation des choix architecturaux (§1.2) et techniques (§1.3) - Les mesures évitant les impacts sur l'Environnement (§1.7).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Anneey

le,

29 mars 2019

Signature

Le Chef d'Arrondissement



Gabriel DERAÏN